



**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT N° 459-2022**  
**TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 2023**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS** que lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le règlement # 459-2022 intitulé « *Règlement relatif à l'imposition de la taxe foncière générale pour l'année 2023* ».

L'objet de ce règlement est d'imposer les taux de la taxe foncière générale de la Ville de Windsor pour l'année 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,  
Ce 28 décembre 2022

M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier

**Certificat de publication**

Je, M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor.

Cet avis public a également fait l'objet d'une parution dans le journal *L'Étincelle* en date du 28 décembre 2022 et d'une publication sur le site Internet de la Ville à cette même date.

Fait à Windsor,  
Ce 28 décembre 2022

M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier